



Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 30 juin 2021 DELIBERATION

Rapporteur : M. Patrick MAILLET

Secrétaire de séance : Madame Brigitte ROSSI

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 27
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE,
Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE,
Mme Dominique QUÉHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora
LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO,
Mme Marie SAYERSE,
M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, Mme Patricia PROHASKA, M. Jean-Paul PORTESSSENY,
M. Daniel LACRAMPE, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Philippe GARROTÉ
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESSSENY
- Mme Laurence DUPRIEZ donne pouvoir à Mme Nathalie PASTOR

- Etait excusé :

- M. Clément SERVAT

20 - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (ANNEE 2020)

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement est établi suivant les prescriptions du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (Art – L 222465 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il est rédigé conformément aux articles D 2224-1 à 4 du Code Général des Collectivités Territoriales (arrêté du 02 Mai 2007, arrêté du 02 Décembre 2013) qui fixent les indicateurs techniques et financiers et, déposé sur la plateforme de télé-déclaration « SISPEA » conformément à la loi n°2015-991 du 17 Août 2015.

Suivant les prescriptions de l'arrêté du 13 Novembre 2006, le rapport annuel est défini selon les orientations suivantes :

- La qualité des services à l'utilisateur
- Les performances environnementales des services
- La qualité financière et patrimoniale

Cet outil de communication entre les élus et les usagers de l'eau et de l'assainissement est consultable librement en Mairie.

Ce rapport comprend 3 parties :

- Une note liminaire.
- Une note sur le service de l'eau potable.
- Une note sur le service de l'assainissement.

Les annexes qui consignent les bilans de la qualité des eaux distribuées et assainies pour l'année 2020 sont disponibles en Mairie.

NOTE LIMINAIRE

Le présent rapport concerne la production et la distribution de l'eau potable, ainsi que la collecte et l'épuration des eaux usées et pluviales.

Ces prestations sont assurées par deux services :

- service de l'eau potable.
- service d'assainissement.

La gestion de ces services est assurée sous la forme de régie directe.

Les prix de l'eau - 2020 :

La facturation de référence, jointe au présent rapport, est établie suivant les données définies par l'INSEE (compteur de diamètre 15mm – consommation annuelle de 120 m³) et fait état des prix suivants :

Distribution eau potable :	1.37 € TTC.
Assainissement de l'eau :	2.24 € TTC.
Montant total :	3.61 € TTC.

A) INDICATEURS TECHNIQUES

1 – PRESENTATION GENERALE

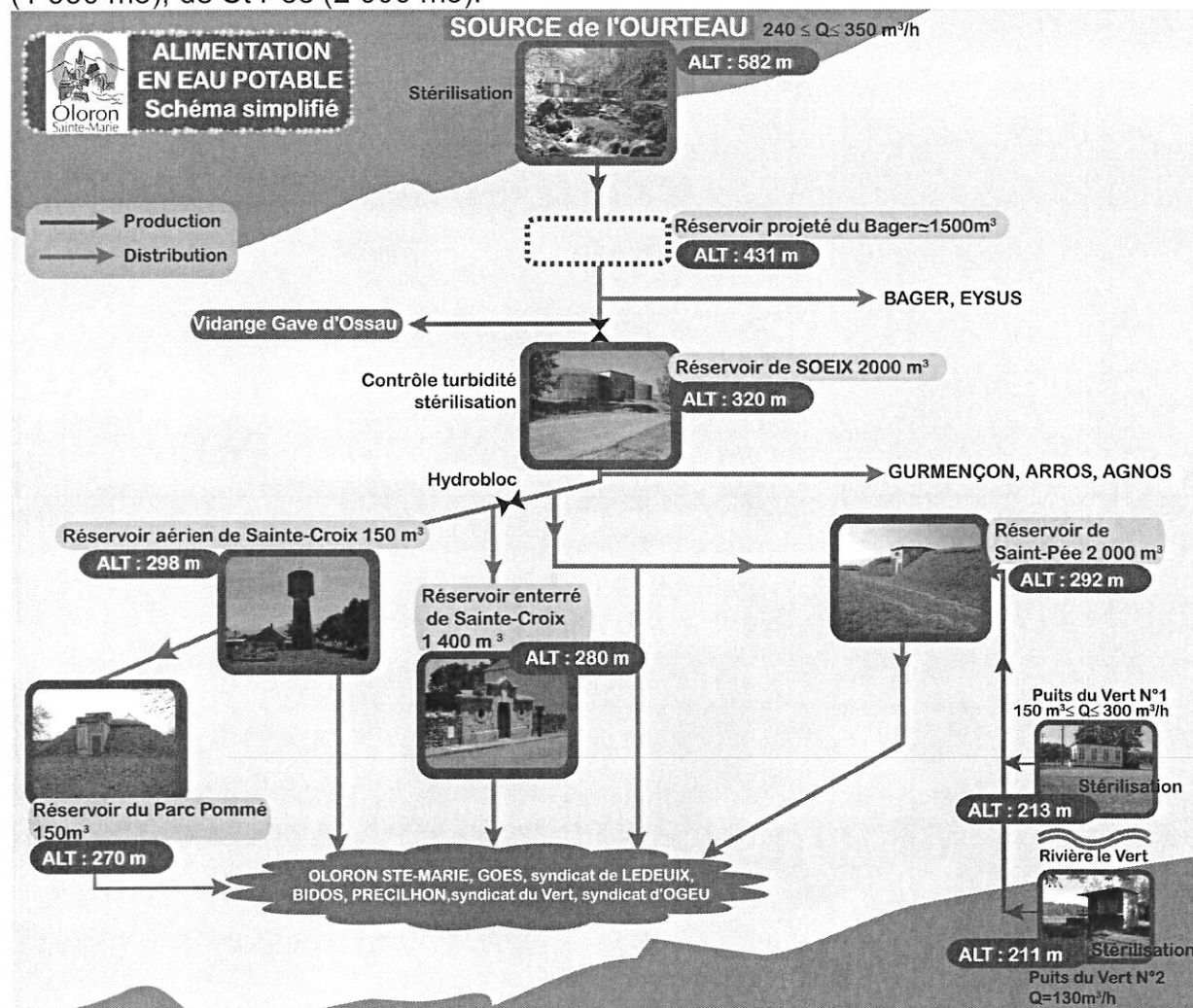
Oloron Ste Marie dispose d'un patrimoine souterrain riche et diversifié qui lui permet de bénéficier de ressources en eau de qualité et en quantité relativement importante. Ainsi, l'alimentation d'Oloron Ste Marie et du territoire proche (12 communes) est assurée par :

- Trois points de production :
 - La Source du l'Ourtau située dans le massif karstique du Bager,
 - Les deux Puits du Vert de St Pée situés dans la plaine alluviale du Vert.

L'eau ainsi captée et puisée est acheminée vers des réservoirs de stockage qui assurent, via un réseau de distribution maillé, la desserte de l'ensemble des abonnés :

- Quatre sites de stockage :

Réservoirs : du Bager Sud (capacité : 40 m³), de Soeix (2 000 m³), de Ste Croix (1 550 m³), de St Pée (2 000 m³).



L'interconnexion de ces différents sites de production et de stockage constitue une sécurité pour l'approvisionnement en eau potable de la quasi-totalité des usagers desservis.

Seul le quartier du Faget d'Oloron est desservi par le Syndicat d'Ogeu, géré par la SAUR. Le volume d'eau acheté par la Ville d'Oloron à la SAUR pour l'année 2020 était de 16 722 m³.

Une télésurveillance et un système d'alerte, gérés par informatique, complètent le dispositif pour assurer un suivi continu de la qualité de l'eau et des quantités disponibles dans les réservoirs. Ainsi, les eaux provenant de la Source du l'Ourtau peuvent être détournées du réseau pendant les périodes de turbidité. Au cours de l'année 2020, près de 518 000 m³ ont été ainsi détournés pendant les 61 jours où la turbidité a été excessive.

L'année 2020 a été marquée par des épisodes pluvieux (cumul des précipitations – relevés STEP de Légugnon : 1 105 mm/m²)

Le réseau de distribution de la Ville d'Oloron Ste Marie comporte 110 kms de canalisations.

Il est constitué de conduites d'adduction qui assurent notamment la liaison entre les différents réservoirs et d'un réseau secondaire maillé dans sa quasi-totalité, qui dessert les différents abonnés Oloronais (11 457 habitants) et les communes avoisinantes (6 503 habitants).

Nature et diamètre des différentes canalisations de distribution :

- Diamètre : 40 mm à 300 mm
- Fonte, Acier, P.V.C, P.E.H.D

Le taux de connaissance du réseau peut être estimé à 85%.

L'ensemble du réseau est reporté sous format infographique sur fond cadastral. Système d'Information Géographique (SIG).

Renouvellement du réseau :

Linéaire total réseau : 110 km	Réseau renouvelé : 1,3 km	Taux de renouvellement : 1,18%	2020
---	--	---	-------------

Détail des volumes contrôlés

- Volumes produits

Pour l'année 2020, la Source du l'Ourtau, ressource principale, a fourni 86% des besoins en eau. Le complément a été produit par les Puits du Vert et ce pendant les périodes d'étiage de la Source et lors d'épisodes de turbidité importante.

Capacité des Sites de production :

- Puits du Vert n°1 - débit max disponible : 290 m³/h
- Puits du Vert n°2 - débit max disponible : 130 m³/h

- Source du l'Ourtau – débit disponible compris entre 215 et 340 m³/h

Le mode de prélèvement actuel ne permet pas de réguler le débit au départ de la Source. Ainsi, un volume d'eau très important transite par le circuit de distribution et est rejeté au milieu naturel via le réservoir de St Pée. Le programme de travaux, engagé en 2016 et destiné à améliorer la qualité de l'eau en distribution va notamment permettre de prélever le seul volume nécessaire aux besoins en eau potable et de restituer au cours d'eau « le l'Ourtau » un débit réservé.

Volume prélevé Source du l'Ourtau - (1)	2 952 263 m³
Volume prélevé et rejeté au milieu naturel / Turbidité - (2)	935 253 m³
Volume prélevé Puits I et II - (3)	273 578 m³
Volume produit utile – (1+3-2)	2 017 010 m³

- Volumes distribués

Pour l'année 2020, **1 284 840 m³** ont été distribués et répartis de la façon suivante :

Volumes distribués	Valeurs
Usage domestique	457 798 m³
Services Municipaux (compris volumes non comptabilisés)	159 753 m³
Usage industriel	181 324 m³
Usage agricole	5 699 m³
Vente en gros	480 266 m³

Volumes non comptabilisés: essais et raccordements sur les poteaux d'incendie, vidanges des ouvrages de stockage dans le cadre des campagnes annuelles de nettoyage et désinfection, utilisation de l'eau pour des usages communaux (arrosage, nettoyage voirie, entretien réseau d'eaux usées,...).

- Autres indicateurs du réseau

Rendement du réseau (volume consommé / volume produit) :

« Volume consommé » : volumes vendus et comptabilisés + volumes estimés non comptabilisés comprenant les puisages sur les poteaux et bouches incendie, les purges sur le réseau, les prélèvements liés à la propreté urbaine, les volumes nécessaires au nettoyage et à l'entretien annuel règlementaire des ouvrages de stockage d'eau potable.

« Volume produit » : volume produit par la Source du l'Ourtau et les stations de pompage du Vert.

Rendement	64,00%	Année 2020
------------------	---------------	-------------------

Indice linéaire des volumes non comptés :

Estimation des pertes journalières par kilomètre de réseau par rapport au volume facturé.

ILVNC (m³/km/j)	21,57	Année 2020
-----------------------------------	--------------	-------------------

Indice linéaire des pertes en réseau :

Estimation des pertes journalières par kilomètre de réseau par rapport au volume consommé (comptabilisé et pris en compte dans le calcul du rendement du réseau).

ILP (m3/km/j)	18,65	Année 2020
----------------------	--------------	-------------------

Défense incendie :

Raccordé sur le réseau d'eau potable, ce dispositif est constitué de 218 hydrants (poteaux et bouches incendie) répartis de façon quasi-uniforme sur le territoire de la commune, et ce afin de garantir une protection efficace contre l'incendie.

Des essais annuels et réglementaires sont effectués sur l'ensemble des hydrants par le Service des Eaux. La synthèse des essais est systématiquement transmise au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Le Service des Eaux :

Mode de Gestion : Régie municipale directe dotée de la seule autonomie financière.

La Régie des Eaux a pour objet l'exploitation administrative, financière et technique du service des eaux.

Elle est administrée sous l'autorité du Maire et du Conseil Municipal d'Oloron Sainte Marie par un Conseil d'Exploitation et son Président.

Le Conseil d'Exploitation est composé de six membres issus du Conseil Municipal.

La durée de leur fonction ainsi que la durée du mandat du Président et du Vice-Président est celle du mandat municipal.

Compétences :

- Production et traitement de l'eau
- Suivi quotidien de l'eau (auto-contrôle)
- Maintenance et gestion de la distribution de l'eau (Réservoirs / réseau de distribution canalisations et branchements)
- Gestion dispositif de défense incendie
- Vente en gros – Communes et Syndicats avoisinants
- Relevés des compteurs / Facturation
- Prestations pour communes et syndicats avoisinants par le biais de conventions – Interventions de recherche de fuites, Contrôle qualité, Essais annuels hydrants.
- Prestation de service pour le compte du Syndicat Intercommunal d'Estos-Lédeux-Verdets régie par convention sur la base du contrôle et du suivi du réseau (relevé compteurs de sectorisation, contrôle du fonctionnement des équipements, contrôle qualité), du relevé annuel des compteurs abonnés et de la maintenance du réseau (dispositifs de comptage).

Maintenance du réseau – Bilan d’activités :

Type d'interventions	Nombre
Fuite canalisation	28
Fuite branchement (compteur compris)	47
Demande d'un abonné/ problème de pression	3
Demande d'un abonné/ problème « qualité de l'eau »	4
Intervention Télétransmission (1)	58
Divers (2)	

- (1) Les sites de production et de stockage sont équipés de dispositifs de Télé-surveillance et Télé-alarme.
 (2) Interventions sur sites de production et de stockage (maintenance équipements, nettoyage réservoirs, ...) – Interventions liées au traitement de l'eau et suivi de la qualité – gestion parc compteurs – travaux neufs – relevés semestriels des compteurs

Une équipe d'astreinte assure le maintien du service en dehors des ouvrables.

Bilan des interventions 2020 :

- 11 concernent les réparations sur le réseau,
- 29 concernent le maintien du service pendant les périodes de turbidité et les interventions liées au dispositif de télésurveillance des sites de production et de stockage.

2 – QUALITE DE L'EAU

Gestion de la ressource :

Bien que les ressources disposent de quantités relativement importantes, le maintien de qualité de l'eau reste fragile.
 Ainsi, chaque ressource dispose d'un périmètre de protection lui permettant de limiter les risques contre les pollutions et contaminations diffuses ou accidentelles.

Situation administrative des captages :

Ressource	Date de l'Arrêté Préfectoral	Indice	Prescriptions
Source du Lourtau	20 Juin 1984	0.80	
Puits du Vert n°1	8 Juin 2011	0.80	Prescriptions particulières pour l'activité agricole dans le périmètre de protection rapproché
Puits du Vert n°2	8 Juin 2011	0.80	Idem
Source du Lavoir – SIAEP d'Ogeu les Bains	5 Mars 2019	0.80	Gestion SIAEP d'Ogeu les Bains – DSP SAUR

Suite à la procédure règlementaire (étude hydrogéologique, rapport hydrogéologue agréé, dossier d'enquête publique) les périmètres de protection des Puits du Vert de St Pée sont définis par Arrêté Préfectoral du 8 Juin 2011.

Suivi de la qualité de l'eau :

Le Code de la Santé Publique fixe les conditions sanitaires des eaux destinées à la consommation humaine.

L'eau potable est parmi les produits alimentaires l'un des mieux contrôlés.

Ainsi, l'Agence Régionale de santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine – Délégation Départementale des Pyrénées Atlantiques établit un programme annuel d'analyses.

Ce contrôle concerne la totalité du réseau – des sites de production au robinet de l'abonné.

Le contrôle est basé sur l'analyse de paramètres liés à la qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau.

Le contrôle porte sur trois unités de distribution distinctes :

« Oloron » - desserte par Source du l'Ourtau / Puits du Vert n°1 / Puits du Vert n°2

« Bager » - desserte par Source du l'Ourtau

« Faget » - desserte par Source du Lavoir (Ogeu les Bains)

Bilan de la qualité des eaux distribuées :

Unité de distribution	Analyses « Qualité bactériologique » (nombre)	Taux de conformité	Analyses « Qualité physico-chimique » (nombre)	Taux de conformité
Oloron (1)	30	100%	30	100%
Quartier Bager Sud	5	100%	5	100%
Quartier Faget	8	100%	8	100%

(1) : Oloron Ville ; Quartiers Soeix, Gabarn, St Pée

La totalité des analyses est conforme à la réglementation en vigueur (Décret n°94.841 du 29 Septembre 1994).

Conclusion sanitaire ARS:

« L'eau distribuée en 2020 pour les trois unités de distribution :

- Pour les paramètres bactériologiques : Eau de bonne qualité bactériologique

- Pour les paramètres physico-chimiques : Eau de bonne qualité physico-chimique »

Autocontrôle :

Le Service des Eaux assure un contrôle quotidien de qualité de l'eau sur des points significatifs du réseau.

En raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19, un renforcement du contrôle a été mis en place :

- Les points de prélèvements sur le réseau de distribution ont été multipliés.
- Le contrôle basé sur la mesure de chlore et la vérification des sites de production et de stockage est effectué de façon quotidienne (week-end et jours fériés compris).
- Des analyseurs de chlore en ligne ont été mis en place sur les réservoirs de Soeix, St Pée et Ste Croix.

L'eau distribuée – Quelques paramètres qualitatifs :

Paramètres (valeurs moyennes)	Quartier Faget	Oloron Ville / Bager / Soeix / St Pée	Références (mini / maxi)	Unités
pH	7,82	7,94	De 6.5 à 9	pH
Titre Alcalimétrique complet (TAC)	15,46	15,27		°F
Calcium	51,35	49,57		Mg/l
Chlorures	36,92	2,08	250.00	Mg/l
Magnésium	9,75	13,93		Mg/l
Potassium	1,00	0,48		Mg/l
Sodium	28,20	0,48	200,00	Mg/l
Fluorures	0,03	0,01	1,5	Mg/l

Paramètres (valeurs moyennes)	Quartier Bager	Références (mini / maxi)	Unités
pH	8,07	De 6.5 à 9	pH
Titre Alcalimétrique complet (TAC)	15,30		°F
Calcium	49,50		Mg/l
Chlorures	1,46	250.00	Mg/l
Magnésium	16,90		Mg/l
Potassium	0,39		Mg/l
Sodium	1,10	200,00	Mg/l
Fluorures	0,02	1,5	Mg/l

- Dureté (teneur en calcium et en magnésium) : environ 15,50°F (idem Quartier Faget)
- Eau peu calcaire
- Fluorures (Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau) : environ 0,02 mg/l (idem Quartier Faget) - Teneur en fluor très faible
- Nitrates (éléments provenant essentiellement de l'activité agricole et des rejets domestiques et industriels : 1,48 mg/l (Quartier Faget : 6,22 mg/l) (Valeur référence max : 50 mg/l) - Taux faible, aucun caractère de toxicité.
- Pesticides (substances chimiques utilisées dans le traitement des cultures et désherbage) : pas de présence détectée

B) INDICATEURS FINANCIERS

1 – LE PRIX DE L'EAU

a) Modalités de tarification

La tarification, identique pour tous les abonnés Oloronais, est établie sous la forme d'un barème comprenant :

- Une redevance fixe (abonnement annuel).
- Une partie, proportionnelle en volume consommé.

Les deux termes du barème sont révisés, chaque année, suivant l'évolution des dépenses d'exploitation.

b) Éléments du prix de l'eau

Le prix de l'eau se compose de la rémunération du service de l'eau, de la redevance de l'Agence Adour-Garonne, et de la TVA qui s'applique à tous les éléments du prix de l'eau à l'exclusion de la redevance de l'Agence de l'Eau.

Au 1^{er} janvier 2020, les éléments du prix de l'eau sont les suivants :

- Rémunération du service de l'eau :

1) Redevance fixe : 18,00 € par facturation soit 36,00 € pour l'année +
 TVA : 5,5 %
 (total redevance 37,98 €/an).

2) Prix du mètre cube distribué :

- Eau : 0,90 € par mètre cube.
- Redevance Prélèvement : 0,072 € par mètre cube.
- Redevance de l'Agence de l'eau : 0,330 € par mètre cube.
- T.V.A : 5,5 %

Total : 1,30 € HT soit 1,37 € T.T.C.

c) La facture d'eau

Etablie pour 2019 et 2020, elle est annexée à la note liminaire. Pour la facture de référence, les montants sont les suivants :

- 2019..... 487,12 €.
- 2020..... 487,12 €.

ce qui représente une augmentation de : 0 €/an

d) Taux d'impayés et versement au Fonds Départemental de Solidarité

Le taux d'impayés défini dans l'Arrêté du 2 mai 2007 a été de 15 % - essentiellement dû à la vente en gros.

Pour les personnes en difficulté, la Ville d'Oloron alimente le Fonds Départemental de Solidarité.

Le Centre Communal d'Action Sociale apporte une aide financière.

<u>Impayés</u>	Taux	19 %
	Montant	277 067,83 €
<u>Versement au F.D.S</u>	Montant	1 483,25 €
<u>C.C.A.S</u>	Montant	500,00 €

2 – LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

Le résultat de clôture du budget de fonctionnement s'est élevé à : + 125 060,94 €

- Dépenses réelles : 1 082 279,37 €
- Redevance Agence de l'Eau Adour Garonne : 114 200,00 € H.T.
- Redevance pollution domestique : 194 210,00 € H.T.
- Recettes réelles : 1 446 627,72 €

Le résultat du budget d'investissement s'est élevé à + 35 076,94 €.

a) Recettes d'exploitation

Les autres recettes d'exploitation ont été :

- La vente en gros aux communes et syndicats avoisinants. Le produit de cette vente s'est élevé à 205 042,32 €.
- La vente aux abonnés Oloronais. Le produit de cette vente s'est élevé à 618 349,34€
- Les facturations de travaux qui concernent essentiellement la réalisation de branchements. Le montant de ces recettes s'est élevé à 23 649,91€
- Le relevé de compteurs divisionnaires qui représente 7 395,43 € à partir d'une facturation de 5,00 H.T € par compteur relevé.

Les interventions de suivi et maintenance du réseau réalisées pour le compte su SIAEP d'Estos/Lédeux/Verdets. Le montant de cette recette s'est élevé à 18 475,00€

b) Etat de la dette

L'encours de la dette est à 1 707 209,00 € au 31/12/2019.

c) Actions pour améliorer la qualité et la fiabilité de la distribution de l'eau potable

- Pose de 15 compteurs sur branchements neufs.
- Remplacement de 43 compteurs.
- Pose de 37 compteurs au titre de l'individualisation des contrats de fourniture d'eau dans les immeubles collectifs.

d) Actions réalisées en 2020

1) **Travaux de réhabilitation de réseaux**

- Travaux de réhabilitation de la rue Camou (partie)

Consistance des travaux : remplacement de 310 ml de canalisation de distribution et 52 branchements, renforcement de la défense incendie.

Montant H.T : 113 727,28 € (c/f chap e) « Programme de travaux – Opérations subventionnées »)

- Travaux de réhabilitation de l'Avenue du 19 Mars 1962 (partie)
Consistance des travaux : remplacement de 625 ml de canalisation de distribution et 21 branchements, renforcement de la défense incendie.
Montant H.T : 144 038,66 € (c/f chap e) « Programme de travaux – Opérations subventionnées »)

- Travaux remplacement de dispositifs hydrauliques réseau
Montant H.T : 15 128,15 €

2) Acquisition matériel

- Compteurs sectorisation
Montant H.T : 7 316,00 €

- Manomètre enregistreur de pression
Montant H.T : 988,00 €

- Matériel défense incendie
Montant H.T : 9 864,55 €

- Matériel fontainerie
Montant H.T : 10 504,20 €

- Acquisition fourgon atelier
Montant H.T : 30 762,59 €

3) Etudes

- La régie de l'Eau a engagé en 2017 un schéma directeur eau potable mutualisé dont elle assure la coordination et ce par dans le cadre d'un groupement de commandes. Ce diagnostic du « Service de l'eau » concerne les communes et syndicats suivants : Eysus, Bidos, Précilhon, Goès, Oloron Ste Marie, SIAEP de Lédeuix (Estos, Lédeuix, Verdets, Poey d'Oloron, Saucède), SIAEP du Vert (Moumour, Orin, Géronce, Geüs d'Oloron). Sa réalisation a été confiée, après procédure d'appel d'offres, au bureau d'études S.C.E.

- Montant total : 233 994.00 € H.T.
- Part Oloron : 132 884.54 € H.T.
- Montant subventions (Conseil Départemental 64, Agence de l'Eau Adour Garonne) : 183 998.40 €

Solde de l'étude 2020 : 1 255,00 €

- Télérélevé compteurs
 Assistance à Maîtrise d'ouvrage – Dispositif Télérélevé compteurs
 Montant H.T : 10 750,00€
- Etude de faisabilité groupement Régie de l'eau potable d'Oloron Ste Marie / SIAEP du Vert
 Montant H.T : 17 866,75 € H.T
 Subvention Agence de l'Eau Adour Garonne : 9 433, 37 € H.T
 Part Régie de l'eau potable : 4 716,68 € H.T
 Part SIAEP du Vert : 4 716,68 € H.T
 Solde de l'étude 2020 : 11 266,76 €
- Etude préalable à la réactualisation des Périmètres de protection de la Source du Lourtau – Analyse du potentiel quantitatif de la ressource
 Montant H.T : 14 750,00 € H.T
 Subvention Conseil Départemental (Appel à projets) : 1 475,00 € H.T

e) Programme de travaux – Opérations subventionnées

Appel à projets « Réduire les fuites dans les réseaux d'eau potable » - Agence de l'Eau Adour Garonne.

Afin de réduire les pertes sur le réseau de distribution et d'améliorer son fonctionnement, la Mairie d'Oloron a présenté un dossier proposant la réhabilitation de plusieurs tronçons de réseau particulièrement vétustes. Ces opérations ont été retenues par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Le montant total de l'investissement retenu (840 000. € H.T), fera donc l'objet d'une aide de 562 800 € répartie de la façon suivante :

- 310 000 € sous forme de subvention
- 252 000 € sous forme d'avance remboursable

Situation	Nature des travaux	Programmation réalisation	Montant estimé (€ H.T)	Montant réalisé (€ H.T)
Rue d'Aspe	Remplacement canalisations distribution, branchements – renforcement défense incendie / remplacement dispositifs hydrauliques Réservoirs de Ste Croix	2019		259 846,39
Av du 19 Mars 1962	Remplacement canalisation distribution, branchements – renforcement défense	2020 (RAR 2019)		144 038,66

	incendie			
Rue Camou	Remplacement canalisation distribution, branchements – renforcement défense incendie	2020		
Rues : G de Foix, J Jaurès, E Herriot, Bernadotte, Pic d'Anie, Douanier Rousseau, de l'Union (partie)	Remplacement canalisation distribution, branchements – renforcement défense incendie	2020/2021 (RAR 2019) Démarrage travaux : Novembre 2020		202 907,58 (montant marché)
Rue Adoue	Remplacement canalisation distribution, branchements – renforcement défense incendie	2021	200 000,00	

Envoyé en préfecture le 02/07/2021
Reçu en préfecture le 02/07/2021
Affiché le 113 727,58
ID : 064-216404228-20210630-DEL_30_06_21_20-DE

f) Programme d'actions à venir – Programme 2021

➤ Réhabilitation réseaux et remplacement branchements plomb / Renforcement défense incendie :

- Travaux de réhabilitation canalisation de distribution et branchements – renforcement défense incendie - rue Adoue

Montant estimé H.T : 200 000,00 € (c/f chap e) « Programme de travaux – Opérations subventionnées »)

- Travaux de réhabilitation canalisation de distribution et branchements – renforcement défense incendie / rue Louis Barthou, rue Labarraque (partie)

Montant estimé H.T : 290 000,00 €

➤ Travaux divers:

- Mise en place dispositif de Téléréleve des compteurs d'eau

Attributaire marché : Ent. BIRDZ

Montant marché : 1 294 809,20 €

dont :

857 770,40 € « part Investissement » - remplacement des compteurs et mise en place dispositif réseau collecte données

437 038,80 € « part Fonctionnement » - maintenance
équipements, logiciels, accès au portail Web,
hébergement données
(montant réparti sur 12 ans de fonctionnement)

Période de déploiement : 2020/2021/2022

Dépenses d'investissement et de fonctionnement réparties à parts égales
entre le Service des Eaux et celui de l'assainissement.

- Travaux divers réseau (extension tronçons réseau, remplacement dispositifs hydrauliques,...)
Montant H.T : 20 000,00 €
- Equipements hydrauliques régulation – Marché SUEZ
(opération en lien avec la mise en service de la Bâche du Bager)
Montant H.T : 20 000,00 €
- Travaux de création seuil Source Médan – suivi débit
Montant H.T : 10 000,00 €
- Travaux de réhabilitation groupes surpression
Montant H.T : 47 000,00 €
- Dispositif vidéo surveillance sites de production et de distribution
Montant H.T : 50 000,00 €
- Réhabilitation et automatisation postes de chloration
Montant H.T : 13 000,00 €
- Travaux de sécurisation accès sites de production et de stockage
Montant H.T : 15 000,00 €
- Débitmètres sectorisation réseau distribution
Montant H.T : 18 000,00 €

Acquisition matériel

- Matériel de chantier
Montant H.T : 1 000,00 €
- Matériel de mesure réseau
Montant H.T : 1 200,00 €
- Matériel défense incendie
Montant H.T : 5 000,00 €

Etudes

- Maîtrise d'œuvre - Travaux de réhabilitation canalisation d'adduction Source du Lourtau (2^{ème} tranche), réhabilitation du captage (montant total estimé : 80 000,00€)

Part sur exercice budgétaire 2020 : 10 000,00 €

LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

A) INDICATEURS TECHNIQUES

Deux zones d'assainissement existent à Oloron Sainte-Marie :

- une zone d'assainissement collectif dans la zone urbaine, telle que définie par délibération et intégration dans le PLU (zonage) en date du 18 décembre 2000 et repris dans le cadre du nouveau PLU, zone d'assainissement collectif complétée en 2006 par la mise en place d'un réseau de collecte des eaux usées et d'une station d'épuration d'une capacité de 700 EH à Soeix ; ce zonage a été réactualisé et soumis à enquête publique du 26/12/2018 au 14/01/2019.
- une zone d'assainissement non collectif pour les quartiers ruraux, non compris dans la zone urbaine.

1 L'Assainissement collectif

Le système d'assainissement communal est défini par quatre arrêtés préfectoraux :

- ✓ du 06/11/1998 pour autorisation du fonctionnement du système d'assainissement collectif renouvelé le 18/07/2006 ;
- ✓ du 12/11/1998 pour autorisation du rejet de la station d'épuration dans le gave d'Oloron renouvelé le 19/10/2005 ;
- ✓ du 02/10/2003 pour déclaration de l'unité de compostage des boues de la station d'épuration de Légugnon ;
- ✓ du 10/08/2005 pour déclaration de la mise en place et de l'exploitation d'un réseau de collecte des eaux usées et d'une station d'épuration d'une capacité de 700 EH, bourg de Soeix.

Les objectifs de réduction des flux de substances polluantes sont :

- ✓ d'assurer le transfert intégral des flux polluants à la station d'épuration par temps sec ;
- ✓ de maîtriser le rendement épuratoire de la station avant rejet au gave dans un cadre règlementaire (respect des concentrations maximales admissibles et des rendements minimum à atteindre).

Sur les cinq tranches prévues au programme pluriannuel d'assainissement (schéma directeur d'assainissement – IRH 1992), toutes sont aujourd'hui réalisées. La réactualisation de ce schéma directeur a été engagée et achevée en 2018, de façon à :

- répondre aux nouvelles exigences règlementaires (gestion des déverses des déversoirs d'orage, par exemple) ;
- résorber les derniers rejets directs diffus (à l'échelle des habitations) ;
- intégrer un état tendanciel tant pour la pollution domestique que pour celle issue des artisans et industries du territoire ;
- établir un programme de réhabilitation des infrastructures vieillissantes ;

elle a été confiée au bureau d'étude ARTELIA.

La situation en 2020 est la suivante :

1.1 Le réseau de collecte

Le réseau de collecte capte plus 95 % des flux polluants soit la pollution équivalente à une population de 16 097 habitants (pollutions d'origine domestique et industrielle confondues) en 2020.

La population desservie par le système d'assainissement collectif comprend environ 5 127 abonnés parmi les 10 629 habitants de la commune (INSEE 2018). Le réseau de collecte, qui est à près de 33 % unitaire (eaux usées et eaux pluviales sont collectées simultanément), s'étend sur 92,53 km hors collecte EP (donnée ARTELIA février 2018 – rapport de phase 1 & 2) et, a des diamètres allant du 200 au 1 200 mm. Il est accompagné de 18 déversoirs d'orage et de 24 postes de refoulement des eaux usées.

Les secteurs non raccordés de la zone d'assainissement collectif sont :

- les rejets diffus de certaines habitations anciennes organisées autour des gaves (rues Louis Barthou, Palassou & Camou) pour lesquelles une campagne de contrôle des branchements s'est achevée en 2014 et, des conventions ont été signées avec une grande partie des propriétaires (rues Palassou & Camou). En effet, une étude de faisabilité confiée au bureau d'étude SAFÈGE-Environnement a permis de cerner des solutions pour l'assainissement de ces zones particulières (travaux en domaine privé) :
- une poche de rejet (rue Camou bas/place Amédée Gabe) a été résorbée et raccordée au système de collecte via l'installation d'un poste de refoulement domestique,

- les Ets LAULHERE, dont la typicité du rejet n'était pas compatible jusqu'alors ; une étude de faisabilité, menée par l'industriel (ARTELIA 2018), en complément du volet « industriels » du schéma directeur, montrerait aujourd'hui, sous conditions, un raccordement possible (projet de convention établi, raccordement prévu en 2021),
- les habitations du quartier La Serre (21 branchements à raccorder en 2021, 4 déjà raccordés, sur Moumour).

Travaux :

- des travaux ont été effectués dans le courant de l'année 2020, ils sont développés en partie B ;

L'objectif du taux de collecte, à terme, s'élevant à plus de 95 % est respecté.

Parallèlement aux grands travaux, le service municipal d'assainissement a réalisé 12 branchements neufs cette année (devis et factures émanant du service sur la base de la grille de prix réactualisée).

1.2 Qualité des eaux traitées

L'installation a permis de traiter un volume total annuel de **1 092 352 m³** d'eaux usées (2 985 m³/j en moyenne). Les charges moyennes de pollution traitées figurent dans le tableau ci-dessous.

La quantité de boues produites est de **1 020 t**, la totalité étant valorisée en agriculture après compostage avec la même quantité de déchets verts broyés dans le centre de transformation géré par la régie d'assainissement.

La station d'épuration de Légugnon permet l'obtention d'un niveau de rejet conforme à la réglementation (exigences de l'arrêté ministériel du 22/06/2007).

	Concentration Moyenne mesurée (mg/l)	Norme de rejet (mg/l)	Charge moyenne mesurée (kg/j)	Dégradation moyenne mensuelle réalisée	Rendement épuratoire réalisé en 2020	Objectif de rendement minimal réglementaire	
						Temps sec	Temps pluie
DCO EB	707,0		2043,2				
DCO ET	33,3	125	103,6	59,16 t	94,64 %	87,0 %	82,0 %
MES EB	290,4		838,4				
MES ET	5,2	35	14,0	25,14 t	98,33 %	94,0 %	91,0 %
DBO₅ EB	272,2		784,7				
DBO₅ ET	4,8	25	13,9	23,51 t	98,09 %	94,0 %	92,0 %
NGL EB	44,2		129,1				
NGL ET	4,6	15	13,5	3,53 t	88,91 %	74,0 %	64,0 %

EB = Eaux Brutes/ET = Eaux Traitées

Le tableau ci-dessus montre, pour 2020 :

- ✓ Un respect des normes de rejets (concentrations en sortie bien inférieures aux seuils fixés par la réglementation) ;

✓ Un maintien des rendements épuratoires (supérieurs aux exigences réglementaires).

Les autocontrôles réalisés par le MATEMA sont au nombre de trois pour l'année 2020 : (27/05/2020) pour Légugnon ; (04-05/06/2020 & 28-29/09/2020) pour Soeix.

Les charges brutes théoriques à traiter sont :

	Volume (m ³ /j)	Pollution (EH)	DCO (kg/j)	DBO ₅ (kg/j)	MES (kg/j)	NTK (kg/j)	PT (kg/j)
Flux de temps sec	2 755	24 537	2 945	1 292	1 758	233	70
Flux de temps pluie	3 755	27 496	3 300	1 386	1 859	249	75

1.3 Les systèmes de traitement

La **station d'épuration de Légugnon** traite les eaux résiduaires urbaines d'Oloron Sainte-Marie et, par convention de raccordement, celles issues, pour partie, des communes voisines de : Bidos, Estos, et, celles issues des industries suivantes : Lindt & Sprüngli, Sintertech/Fédéral Mogul, Abattoir du Haut-Béarn, grâce à des filières biologiques dites classiques :

Filière eau : prétraitements + bassin d'orage, boues activées très faible charge, clarificateur.

Filière boue : silo épaisseur hersé, déshydratation mécanique par centrifugation.

Ces filières sont complétées de traitements annexes. C'est le cas du traitement biologique des graisses (136,5 m³ traités en 2020), du traitement des sables et des produits de curage des réseaux (129,0 m³), du malaxage des boues à la chaux vive (filière arrêtée), du traitement des matières de vidange (996,6 m³) et, d'une plateforme de co-compostage (boues/déchets verts) mise en service en 2005. Cette dernière est capable de traiter la totalité des boues produites, à terme, par la station d'épuration soit 2 300 m³/an (450 t MS théorique) et une partie des déchets verts des déchetteries soit 4 000 m³/an de bois broyé (2 200 t brut). Cette unité de transformation (aération forcée) permet de produire un compost valorisé directement en agriculture (plan d'épandage de 325 ha déclaré + 120 ha en extension en 2014) et conforme à la norme NF 44-095.

Les capacités de traitement de la station d'épuration de Légugnon (SANDRE 0564422V006) sont énoncées dans le tableau ci-dessous :

Origine	Volume	DCO	DBO ₅	MES	NTK	PT
Effluents du réseau	3 920	2 979	1 330	1 605	236	71
Matières de vidange	20	300	50	200	15	5
Produits d'hydrocurage	10	7	4	5	1	/
Graisses après traitement	6	40	20	115	/	/
Total m ³ /j ou kg/j	3 956	3 326	1 404	1 925	252	76

La **station d'épuration de Soeix** traite les eaux résiduaires urbaines du bourg grâce aux filières lit bactérien + lits plantés de roseaux à concurrence de 700 EH. Cette unité a été mise en service (opérationnel) début janvier 2007. Elle aura permis de traiter, en 2020, 15 512 m³ d'eaux usées (42,5 m³/j en moyenne). Cette année, 2 bilans d'autocontrôle « 24h00 » ont été réalisés par le MATEMA, les charges et rendements considérés figurent dans le tableau ci-dessous :

	Charge entrante (kg/j)	Rendement dégradation (%)
DCO	28,1	85,0
DBO5	11,9	92,9
MES	6,4	81,4
NGL	3,9	51,3

Les boues sont stockées et minéralisées sur les lits plantés de roseaux.

2 L'Assainissement non collectif

Des 6 831 hectares de superficie, la zone rurale s'étend sur une surface de 5 660 hectares et rassemble environ 7 % de la population oloronaise.

Les dispositifs d'assainissement non collectif sont définis à partir de la carte d'aptitude des sols et de l'étude de diagnostic réalisées en 1994 complétée en 2005. Ils sont régis par la norme AFNOR DTU 64.1. Ces données sont consignées dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé.

Le contrôle (obligatoire) et l'entretien (facultatif) sont de la compétence de la Communauté de Communes du Haut-Béarn et plus particulièrement de son Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Les déchets issus du parc d'assainissement non collectif du territoire de l'intercommunalité (matières de vidange essentiellement) sont traités par la station d'épuration de Légugnon. Des conventions sont signées avec les acteurs de la filière.

B) INDICATEURS FINANCIERS

1- Le prix de l'Assainissement

a) Modalités de tarification :

La tarification comprend un seul terme proportionnel au volume d'eau consommé pour les usagers desservis par un réseau d'assainissement collectif. Des coefficients dégressifs sont prévus pour la consommation d'eau supérieure à 6 000 m³ par an.

La redevance des Ets LINDT & SPRÜNGLI est définie par convention. Elle comprend un terme fixe correspondant aux capacités réservées pour la collecte et le traitement de effluents de l'industriel et un terme variable qui correspond à la pollution des Ets LINDT, effectivement collectés et traités au cours de l'année concernée (montant demandé pour 2020 : 174 123,67 € HT).

Le prix de l'assainissement d'un mètre cube d'eau consommée est révisé chaque année suivant l'évolution des dépenses d'exploitation et en prévision des travaux prévus à court et moyen terme.

b) Eléments du prix de l'assainissement

Le prix de l'assainissement se compose de la rémunération du service de l'assainissement, de la T.V.A. et, d'une part fixe.

Au 1^{er} janvier 2020 les éléments du prix de l'assainissement sont les suivants :

- Prix du mètre cube : 1,780 € H.T.
- Redevance collecte : 0,250 € H.T.
- Part fixe : 14,860 € H.T./foyer/an
- T.V.A : 10,0 %.

PRIX (pour 120 m³/an sans part fixe) : 2,24 € T.T.C./ m³

2- Les autres indicateurs financiers

a) Recettes d'exploitation

Compte tenu de l'élément précédent, la recette générée au titre de la redevance d'assainissement collectif (543 125 m³ facturés) a été en 2020 de 1 203 186,50 €.

Les autres recettes d'exploitation ont été :

- La prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne qui s'est élevée à : 20 956,00 € ;
- La facturation pour contrôle des branchements et autres prestations d'un montant de : 7 104,87 € HT ;
- La facturation des travaux réalisés par la régie pour les administrés d'un montant de : 31 943,05 € HT ;
- Les redevances pour traitement des apports extérieurs à la station, pour un montant de 23 024,49 € HT ;
- Les taxes de raccordement d'un montant de : 9 900,00 € HT ;
- Les redevances « collecte » reversées à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne qui s'est élevée à : 123 053,00 €.

b) Analyse de la dette

L'encours de la dette s'élève 2 651 788,00 € au 01/01/2021.

Le ratio de désendettement s'établit à 5,93.

c) Les autres indicateurs financiers

Le compte administratif fait apparaitre un excédent de fonctionnement 113 492,97 €.

Le résultat du budget d'investissement (en intégrant les restes à réaliser) s'est élevé à - 13 907,39 €.

Le résultat global laisse donc apparaître un excédent de 99 585,58 €.

d) Actions réalisées/payées en 2020

- la mise en séparatif et réhabilitation des réseaux de collecte de la rue Camou pour un montant de 402 361,24 € HT ;
- l'extension de la collecte à 3 habitations de la rue Navarrot, raccordement sur PR d'Estos, opération mutualisée avec le SIA de l'Escou pour un montant de 54 760,78 € HT ;
- l'extension de la collecte au quartier « La Serre » (maîtrise d'œuvre et études préliminaires, opération programmée en 2021) pour un montant de 3 970,05 € HT ;
- diverses opérations de restauration/réhabilitation des réseaux (rue et place des Oustalots (rechemisage), EU/EP « Parking Gilbert », branchements du lotissement « Les Noisetiers », reprise du branchement « maison Soubiron » (rue G. Messier), EP rue du Château Abbatial, ...) pour un montant de 102 275,02 € HT ;
- l'étude parcellaire pour la mise en séparatif des rues du Gr GI Bordes & Sadi Carnot pour un montant de 5 625,98 € HT ;
- le réaménagement des infrastructures d'assainissement (pompes et équipements essentiellement) pour un montant de 15 896,76 € HT ;
- le réaménagement et l'équipement de sécurité des postes de travail (échelle station d'épuration de Soeix, camion hydrocombi, ...) pour un montant de 3 485,35 € HT ;
- la construction de toilettes publiques dans l'enceinte du Bialé (solde des entreprises) pour un montant de 3 787,75 € HT ;
- renouvellement du matériel d'un équipement électroportatif de l'équipe « réseaux » (carroteuse) et divers matériel pour un montant de 9 314,17 € HT.

e) Programme d'actions à venir (2021)

- Achèvement des travaux engagés en 2020 (extension de la collecte aux quartiers « La Serre de Légugnon », ainsi que la réduction des rejets diffus (rue Palassou, places Mendiondou (tribunal) & A. Gabe), construction de toilettes publiques place des Oustalots,
- Continuité des travaux préconisés par le Schéma Directeur d'Assainissement (fiabilisation du système d'autosurveillance (supervision et télétransmissions), modernisation des postes de refoulement, mise en séparatif rue J. Jaurès (1^{ère} tranche),
- Participation au changement du parc des compteurs d'eau potable (« dispositif » de télérelève),

- Renouvellement de la chargeuse utilisée en compostiere et optimisation du système de dégrillage en entrée de station d'épuration.

Après avis favorable du Conseil d'exploitation du 14 juin 2021,

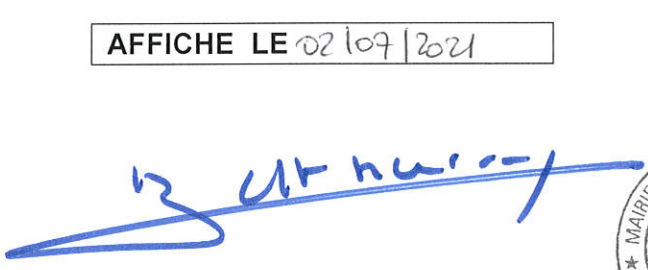
Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- **PREND** acte de cette information.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 30 juin 2021.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 02/07/2021



Bernard UTHURRY

